

LETTRE INFO



Loi de Finances 2025 : stabilité confirmée pour l'Anah et MaPrimeRénov'

Le Parlement a adopté le projet de loi de Finances 2025 dans le courant de la première semaine de février. Le budget d'intervention de l'Anah est préservé dans sa totalité, conformément aux délibérations du Conseil d'administration de décembre 2024, avec 4,4 milliards d'euros d'intervention, dont 3,4 milliards d'euros pour MaPrimeRénov'. La stabilité budgétaire et réglementaire est donc confirmée.

Il convient également de retenir que ce budget d'intervention se répartit entre 3,2 milliards d'aides à la pierre, qui sont instruites et distribuées localement, et 1,2 milliard d'aides nationales distribuées directement par l'Anah.

Les efforts d'économies demandés à l'Anah portent sur les crédits de paiements et se traduiront par une optimisation de sa trésorerie.

C'est en ce sens que la Ministre du logement s'est exprimée dans une interview accordée à Ouest France le 6 février dernier :

« On n'a pas raboté MaPrimeRénov' ! On ne touche à rien puisque les paramètres d'attribution des aides et les montants ne changent pas. Sur les crédits de paiement, nous fournissons un effort pour accompagner la maîtrise de la dette publique de 460 millions d'euros. Mais nous pourrions mobiliser les réserves de l'Anah si besoin et nous avons l'engagement de Bercy de pouvoir régulariser tous les paiements en fin d'année. »

Au regard de ces informations, il est également important de préciser que la pré-instruction des dossiers de demande de subvention se poursuit afin de permettre progressivement la reprise de la validation et de l'engagement de ces dossiers à compter de la promulgation de la Loi de finances au Journal Officiel, après son examen par le Conseil constitutionnel. Les paiements, quant à eux, se poursuivent.

Enfin, l'adoption du PLF 2025 confirme :

- la prolongation du dispositif Loc'Avantages, pour les 3 prochaines années,
- le relèvement du taux de TVA à 20% pour l'achat et la pose de chaudières à gaz.